



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

### AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1669-20, 1670-20 ET 1675-20

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 17 novembre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1669-20 en matière de contrôle et de suivi budgétaires et remplaçant le règlement numéro 1243-07.
- 1670-20 concernant la distribution d'articles publicitaires.
- 1675-20 modifiant le règlement numéro 1167-04 concernant l'interdiction de démolir certains immeubles afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial.

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Les présents règlements sont également disponibles pour consultation sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au [www.saint-constant.ca](http://www.saint-constant.ca) dans la section « Avis publics » et font suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 19 novembre 2020.

Me Linda Chau, greffière adjointe  
Service des affaires juridiques et greffe